

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 MARS

## Déclaration ministérielle

Messieurs,

Le cabinet qui se présente devant vous a le vif sentiment de sa responsabilité et il a conscience des devoirs que lui impose la confiance du Président de la République.

Pour les remplir dignement, il réclame de vous un concours qui, il l'espère, ne lui fera pas défaut.

Pénétrés des vœux que le pays a formulés dans une récente consultation solennelle, nous entendons y conformer scrupuleusement notre conduite.

Dans l'ordre politique, nous saurons, comme nos prédécesseurs, défendre énergiquement non seulement les institutions républicaines, mais l'ensemble de l'œuvre démocratique que nous devons aux législatures antérieures.

Nous faisons un appel également cordial à toutes les fractions du parti républicain. Nous chercherons à en grouper en faisceau toutes les forces. Nous n'excluons personne ; nous accueillerons, sur le terrain républicain, toutes les bonnes volontés qui s'y donneront rendez-vous pour travailler de concert avec nous au développement des réformes économiques et sociales, qui sont, dans notre pensée, les conséquences mêmes du régime que la France a adopté.

Nous arriverons ainsi à la fondation de cette République large, ouverte, tolérante et paisible qui est l'état définitif et le terme désiré des luttes que nous traversons.

Le pays a affirmé sa volonté de renouveler les bases de son régime douanier. Il attend, non sans impatience, l'expiration des traités de commerce qui nous lient encore à diverses nations, et il compte qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1892, il sera entièrement maître de la fixation de ses tarifs. Il leur demandera, après une étude réfléchie, une protection plus efficace de l'agriculture et du travail national.

Le gouvernement s'associe franchement à cette pensée. Il prendra des mesures pour qu'à la date fixée, rien n'entrave la liberté du Parlement, même à l'égard de la nation amie dont les rapports commerciaux avec la France ont fait dernièrement l'objet des délibérations du Sénat.

Messieurs, nous sommes à une époque de transformation sociale, où la condition des travailleurs est justement l'objet de préoccupations nouvelles.

Le premier devoir des pouvoirs publics est de se tourner vers ces populations laborieuses et de leur faciliter le passage à une situation meilleure. Aucun gouvernement aujourd'hui, même le plus éloigné par sa forme de la constitution démocratique, ne saurait échapper à ce devoir.

La République française, plus que tout autre, est tenue de s'en inspirer. Nous nous appliquerons, en ce qui nous concerne, à seconder vos bienveillantes intentions.

Nous préparerons et nous vous proposerons à bref délai des lois ayant pour but de dévelop-

per l'assistance, la prévoyance, l'esprit de mutualité, en un mot tous les éléments d'une amélioration progressive du sort des travailleurs et de la sécurité donnée à leurs vieux jours.

Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer dans un programme détaillé et d'énumérer des projets que les événements condamnent parfois à n'avoir été que des promesses. Vous nous jugerez à nos actes. Nous visons à être un gouvernement dans la véritable acception du terme.

Un gouvernement n'a pas seulement à faire exécuter les lois au dedans et à faire respecter la France au dehors. Son action doit s'exercer dans toutes les manifestations de la vie nationale. Il faut que partout le citoyen sente que la marche des affaires publiques n'est pas livrée au hasard, mais qu'elle obéit à une impulsion ferme et soutenue.

Il faut qu'ici même, la majorité parlementaire sache qu'elle a devant elle des conseillers naturels, prêts à faire connaître leur opinion sur toutes les questions qui s'agitent et ne craignant pas de se mettre à sa tête pour introduire l'ordre et la méthode dans ses travaux.

Ce gouvernement nous pouvons l'être ; il dépend de vous que nous le devenions, en nous accordant votre confiance. Nous croyons la mériter par notre bonne volonté, notre résolution, notre désir du progrès et notre dévouement à la France et à la République.

La Déclaration n'a point soulevé ces transports d'enthousiasme qu'avaient recueillis jadis les premiers ministres opportunistes et que M. de Freycinet avait lui-même savourés. La foi dans les promesses des ministères, la foi républicaine agonise.

La nouvelle Chambre a prêté une oreille attentive au document gouvernemental, la Droite l'a entendu avec un profond scepticisme — ce en quoi elle a parfaitement raison — l'extrême gauche est restée froide. A deux reprises seulement la majorité a daigné octroyer quelques applaudissements approuvant les passages relatifs à la politique extérieure et à notre liberté économique qui nous permettrait de renouveler les bases de notre régime douanier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1892.

Quant à l'appel « cordial » fait par M. de Freycinet à toutes les fractions républicaines, il n'a pas trouvé d'échos. Chacun a posé ses conditions. La « petite souris blanche » n'a plus l'allure vive, alerte d'autrefois. Son attitude dans les débats qui ont suivi la lecture de la Déclaration l'a prouvé abondamment.

INTERVENTION LÉON SAY

L'honorable leader du centre-gauche a tout d'abord déclaré qu'il répondrait à l'appel fait par M. de Freycinet à toutes les fractions républicaines, si le gouvernement pratiquait une politique de modération, d'apaisement et non une politique de combat, de nature à blesser le pays.

M. de Freycinet a répondu par des faux-fuyants : il ne violentera pas les populations ; mais il appliquera les lois « dans un intérêt

républicain et suivant l'esprit des auteurs et de la majorité qui les a votés ! » Quel bon billet ! . . . . .

M. Déroulède a vainement essayé d'obtenir du président du conseil son opinion sur la liberté de la presse et sur la création des sous-secrétaires d'Etat ; la petite souris blanche s'est dérobée.

L'ordre du jour pur et simple a été repoussé par 322 contre 134 et l'ordre de confiance voté par 318 contre 68 ; nous voilà bien loin de la majorité des 363 !

### L'HOMME DE LA SITUATION

On nous dit que M. de Freycinet est « l'homme de la situation ».

Soit !

Mais de laquelle ?

Il a été l'homme de la situation de M. Dufaure ;

L'homme de la situation des décrets ;

L'homme de la situation selon le cœur de M. Clémenceau ;

L'homme de la situation de protection pour M. Boulanger ;

L'homme de la situation de combat contre le même M. Boulanger ;

En ce moment, on nous dit encore qu'il est l'homme de la situation.

Or le pays s'était, disait-on, prononcé aux élections générales dernières pour la politique modérée. — Nous croyons, nous, qu'il s'était surtout prononcé contre la politique républicaine. — Mais admettons l'interprétation des opportunistes.

M. de Freycinet est-il l'homme de la politique modérée ? On n'a qu'à étudier ses choix, Bourgeois dont le programme en avant est tout frais encore, Yves Guyot, Constans, Brisson, et à commenter le langage approbateur des feuilles radicales, pour répondre à cette question.

Son cabinet est radical. Est-ce maintenant pour défendre ou combattre le radicalisme avec la même arme comme Joseph Prudhomme ? Nous verrons comment il s'y prendra. Jusqu'ici cela ne lui a pas réussi.

Pour le présent, nous savons et tout le monde sait ce qu'est M. de Freycinet.

Il est l'homme des fausses promesses, des capitulations tantôt vis-à-vis de l'étranger, rappelons-nous l'Egypte, tantôt à l'intérieur devant des minorités violentes, brouillonnes, au besoin factieuses, l'homme qui personnifie le mieux la politique d'incertitude, d'abandon et de contradiction.

Est-ce là ce qu'aux yeux de M. le Président de la République exige la situation ? Alors, oui, M. de Freycinet est l'homme de la situation, mais comme le liquidateur judiciaire ou le commissaire des morts sont les hommes de la situation.

Nous pensons que le pays demandait autre chose.

EDOUARD GRIMBLOT.

### LE CABINET ET LA PRESSE

Le nouveau ministère reçoit de la presse républicaine un accueil assez caractéristique. Quand on a cité le *Temps*, la *Liberté*, l'*Echo*

de Paris, la *Nation*, le *Mot d'Ordre* et le *Siècle*, on a à peu près épuisé la liste des satisfaits. C'est la défiance qui domine dans le *Journal des Débats*, la *République française*, le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, le *National*, le *Petit Journal* et le *Rappel*. Enfin, les organes radicaux comme la *Lanterne*, le *Radical* et la *Justice*, ce dernier surtout, sont carrément hostiles. Il est à remarquer que la défiance des modérés est principalement motivée par la présence de M. Bourgeois ; la colère des radicaux par la présence de M. Ribot. Ainsi, la conciliation rêvée aboutit, dès le début, à la division. C'est un résultat.

### Une solution dérisoire

Le retour aux affaires de M. Constans avait un caractère particulièrement intéressant. Après les élections générales on estimait généralement qu'un souci sérieux de sa dignité eût dû conseiller à M. le Président de la République à se priver du concours d'un collaborateur, très utile pour certaines besognes que tout le monde ne peut pas et ne veut pas faire. Le départ du ministre de l'intérieur avait été pour la conscience publique un soulagement. M. Carnot fait aujourd'hui de nouveau appel au sénateur de la Haute-Garonne. Il y a là comme une sorte de défi jeté à l'opinion publique, défi que celle-ci relèvera certainement.

Nous n'avons point heureusement à défendre l'honneur politique de M. le Président de la République. Nous avons seulement le droit d'apprécier le caractère et les conséquences faciles à prévoir du parti qu'il adopte. M. Carnot avait une occasion qu'il ne retrouvera peut-être pas de longtemps, d'essayer l'application d'une politique de conciliation. Ce n'est pas que nous nous fassions de grandes illusions sur la possibilité d'appliquer une telle politique, étant donné l'esprit qui domine dans le parti républicain, l'entreprise était pourtant pour séduire ceux auxquels les circonstances permettaient d'en prendre l'initiative.

Au lieu de cela, on ramène au ministère de l'intérieur l'homme qui a fait les élections générales et qui n'a laissé échapper aucune occasion de persécuter la minorité ; on confie l'instruction publique à un homme dont les idées sont telles que M. Clémenceau a pu dire en l'écoutant que c'était son programme qui venait d'être exposé à la tribune. On choisit pour président du conseil l'homme qui a dit un jour qu'on pouvait « faire avaler beaucoup de radicalisme à la France » pourvu qu'on sût s'y prendre. On nous objectera sans doute que MM. Roche, Develle et Ribot passent pour modérés, et nous reconnaissons qu'ils le sont volontiers en paroles, mais nous ne saurions oublier qu'il n'y a pas plus de quinze jours, après avoir déclaré, avec l'éloquence qui lui est habituelle, qu'il fallait rallier les dissidents par la modération, M. Ribot s'empressait d'approuver par son vote l'entrée dans le cabinet Tirard de l'homme qui venait d'exposer le programme de M. Clémenceau. De tels modérés, si peu préoccupés de mettre leurs actes en concordance avec leurs paroles, le pays n'a que faire. Quant aux républicains modérés,

s'il leur plaît de jouer dans le nouveau cabinet le rôle de prisonniers, cela les regarde. Ce ne sera pas la première fois qu'ils le tiendront et l'histoire nous apprend que cette tactique ne leur a jamais réussi. E. BAUDOUIN.

## Deux nouveaux ministres

Voici une notice sur les deux députés, MM. Ribot et Roche, qui n'avaient pas encore été ministres :

### M. RIBOT

M. Alexandre Ribot est né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 7 février 1842.

Substitut au tribunal de la Seine, le 2 mars 1870, il devint le secrétaire de la Société de législation comparée, dont il est actuellement le président.

Appelé par M. Dufaure en mars 1875, au ministère de la justice, en qualité de directeur des affaires criminelles et des grâces, il échangea ses fonctions contre celles de secrétaire général du ministère de la justice et de conseiller d'Etat.

En décembre 1876, lors de la retraite de M. Dufaure, il donna sa démission et rentra au barreau de Paris.

Pendant la période du Seize-Mai, il fit partie du Comité de résistance républicaine et prit part à la rédaction du mémoire publié contre le délai de convocation des électeurs.

Après l'invalidation de M. Dussaussoy, député de la deuxième circonscription de Boulogne-sur-Mer, il se porta contre lui comme candidat républicain et fut élu, le 7 avril 1878, par 7,532 voix, contre 6,465 obtenues par son concurrent bonapartiste.

Il prit place au Centre gauche; il vota contre l'amnistie et combattit à la tribune le retour des Chambres à Paris et le projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Il fut réélu en 1881.

Il combattit le ministère Gambetta, prit part à l'interpellation sur les affaires d'Egypte (1<sup>er</sup> juin 1882), s'opposa à la loi sur la réforme de la magistrature.

Il fut presque constamment membre de la Commission du budget et en fut le rapporteur général en 1882; il soutint en cette qualité le programme financier présenté alors par M. Léon Say, ministre des finances.

Lors des débats relatifs aux mesures à prendre contre les princes des familles ayant régné sur la France, il repoussa la plupart des mesures successivement proposées par le gouvernement, tout en affirmant le droit absolu et entier du gouvernement de parler à tous les événements qui peuvent menacer la République, sauf à demander ensuite aux Chambres la ratification de ses actes. Ce droit, disait M. Ribot, M. Thiers s'en est servi contre le prince Jérôme; vous voulez le réglementer,

c'est l'affaiblir; mieux vaut laisser le ministère agir sous sa responsabilité dans toutes les hypothèses que la loi est impuissante à prévoir (29 janvier 1883).

Aux élections de 1885, M. Ribot échoua dans le Pas-de-Calais avec toute la liste républicaine, en tête de laquelle il avait été inscrit. Il fut cependant réélu, en 1887, lors d'une élection complémentaire, au scrutin de liste, par ce même département. Il fut un des promoteurs du rétablissement du scrutin uninominal.

### M. JULES ROCHE

M. Jules Roche est né à Serrières (Ardèche), le 22 mai 1841.

Il fit ses études au collège Stanislas.

Reçu licencié en droit, il devint avocat à Lyon et prit part aux manifestations contre l'Empire. En 1869, il se présenta comme candidat de l'opposition dans l'Ardèche, mais il échoua.

Après, le 4 septembre 1870, il fut nommé secrétaire général de l'Ardèche. En février 1871, il se présenta aux élections à l'Assemblée nationale, mais ne fut pas élu. Il fut alors nommé secrétaire général du Var; peu après il quitta l'administration.

M. Jules Roche entra alors dans la presse parisienne et collabora au *Siècle*, au *Rappel*, au *Petit Parisien*. Lorsque M. Clémenceau eut fondé la *Justice*, il devint un de ses collaborateurs. En 1879 il se présenta comme candidat radical aux élections municipales dans le quartier de Bercy et fut élu. Réélu en 1881, il fut nommé, par ses collègues, vice-président du Conseil municipal.

Le 21 août 1881, M. Jules Roche fut élu député de l'arrondissement de Dragnignan, comme candidat radical.

Mais à partir de 1882 M. Jules Roche se rapprocha des républicains opportunistes et vota le plus souvent avec l'Union républicaine.

Il a fait presque sans interruption partie de la commission du budget dont il a été le rapporteur général en 1883, 1884, 1888. En 1882 il fit rejeter l'élection des juges une première fois votée par la Chambre.

En 1885, il se présenta, au scrutin de liste, dans le Var, l'Ardèche et la Seine où il ne fut pas nommé, mais il fut élu dans le département de la Savoie.

Il a été président et rapporteur de la commission contre le projet Peytral (impôt général sur le revenu).

En 1887 il avait combattu la proposition Yves Guyot sur l'enregistrement et les contributions indirectes. Il a été rapporteur du projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1889, du projet de loi concernant la convention monétaire.

En 1889, M. Jules Roche a été élu président de la commission du budget.

## A CLAIRVAUX

Monsieur le Comte de Paris et le duc de Chartres sont arrivés en très bonne santé à San-Lucar, où les attendait Madame la Comtesse de Paris.

Aussitôt débarqué à Cadix, le Comte de Paris a adressé à son fils, le duc d'Orléans, à Clairvaux, le télégramme suivant, que celui-ci a reçu avec la plus grande joie :

« Cadix, 16 mars 1890.

» De retour en Europe, je regrette de ne » pouvoir aller l'embrasser.

» Je t'approuve de tout cœur, et suis fier » de ta conduite.

» Ta mère t'apportera bientôt mes ten- » dresses.

» PHILIPPE, COMTE DE PARIS. »

— Mon père ne peut venir m'embrasser, s'est écrié avec émotion l'auguste prisonnier. Mais du 25 au 28 mars, j'aurai le bonheur d'embrasser ma mère. Elle aussi m'aime bien.

— Elle aussi, Monseigneur, proclame qu'elle a le droit d'être fière de vous, lui dit un de ses principaux visiteurs.

— Et moi, je suis fier d'eux, répondit le prince, car, grâce à Dieu, j'étais bien sûr que mon père et ma mère approuveraient le conscrit.

On commente beaucoup à Clairvaux le voyage à Paris de M. Arnaud, directeur de la Maison centrale, qui a été mandé par M. Herbert, directeur général de l'administration pénitentiaire.

### DÉMISSION DU PRINCE DE BISMARCK

L'émotion est vive à Berlin. Dimanche, la *Gazette de Cologne*, dont les renseignements sont toujours puisés à source sûre, publiait le télégramme suivant :

« Dans les cercles bien informés, on croit que le prince de Bismarck abandonnerait toutes ses fonctions dans un avenir très prochain.

» L'on croit que le conseil des ministres, réuni aujourd'hui à trois heures, sous la présidence du chancelier de l'empire, s'est déjà occupé du fait de la retraite du prince de Bismarck. »

Plusieurs dépêches parvenues hier soir à Paris confirment cette nouvelle que l'Europe entière apprendra avec étonnement.

Berlin, 18 mars.

L'Empereur a accepté la démission du prince de Bismarck. Il a refusé celle du comte Herbert de Bismarck.

Les *Nouvelles*, de Hambourg, journal officieux, disent :

« La retraite du chancelier a pour cause l'indépendance de l'Empereur. Les temps ne

sont plus où le chancelier était tout-puissant. L'Empereur veut diriger sa politique extérieure. »

Berlin, 18 mars.

Parmi les successeurs probables du chancelier on nomme le général de Caprivi et MM. Miquel et de Benningsen, mais le général de Caprivi paraît avoir les plus grandes chances de succéder au prince de Bismarck.

Quelles seront les conséquences de ce brusque mouvement ?

Etant donné le caractère de l'Empereur Guillaume et des hommes qu'on présente comme les successeurs éventuels du chancelier allemand, on peut redouter une modification de la politique générale, et une plus grande influence du parti de la guerre en Allemagne.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 mars 1890.

Au début de la séance, le 3 0/0 a perdu le cours de 88 qui a été repris presque immédiatement, en clôture il s'arrête à 88.12; le 4 1/2 0/0 finit à 106.

Le Crédit Foncier à 4.320 est un peu moins ferme qu'hier, mais les obligations ont toujours un excellent courant d'affaires.

La Banque de Paris se maintient à 786.25. On demande la Banque Nationale du Brésil à 610.

La Société Générale s'inscrit à 478.75, la Banque d'Escompte à 517.50, la Société de Dépôts et Comptes Courants à 601.25.

Le bilan au 31 décembre de la Banque des Pays Autrichiens accuse un rendement brut de 4,963,816 florins, donnant après déduction des frais généraux de toute sorte un bénéfice net de 3,805,252 florins permettant la distribution d'un dividende de 35 fr. par action.

L'émission des obligations de 500 fr. 3 0/0 du Royaume de Serbie que nous avons annoncée portera sur 53,333 titres offerts à 416.25 avec versements échelonnés jusqu'au 15 juin 1890. Ces titres rapporteront 25 fr. d'intérêt annuel net d'impôt payables tous les trois mois, le premier coupon venant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet.

Les fonds Portugais ont conservé toute leur avance : 3 0/0, 63.75; 4 1/2 0/0, 497.50.

L'obligation russe Orel-Griasi est soutenue à 587.50. L'obligation des Chemins de Porto-Rico a des tendances à la hausse nettement accusées et se négocie à 283.75.

Les Pierreries de Ceylan sont demandées à 63.75.

L'obligation des Chemins Economiques cote 394.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les actions du Champ d'Or, échappant à la panique qui sévit en ce moment sur le marché minier de Londres, sont très demandées à 27 fr. et 27.25. Les travaux sont poussés avec activité à la mine, et tout fait prévoir une hausse prochaine.

### BOURSE DE PARIS

Du 18 Mars 1890

3 0/0 . . . . .	88 20
3 0/0 amortissable . . . . .	92 75
4 1/2 . . . . .	405 90

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Ainsi l'espoir secret de Séverine commençait à se réaliser et pourtant son cœur défaillait à l'idée de cette séparation avec la compagne de sa jeunesse.

A mesure qu'on approchait du village, les idées riantes prenaient le dessus; après tout, Caen n'était pas loin, il y aurait de fréquents, de bons revolvers...

A l'arrivée, elle trouva le pré fauché, la mère Brigitte et les voisins en activité de service. Gaîement, elle enleva sa longue jupe de ville, saisit une fourche et retourna l'herbe odorante.

Animée, heureuse, la Marjolaine retrouva toute sa verve et les joyeux propos s'échangèrent avec l'entrain d'autrefois.

— Pristi ! dit Joseph, la Séverine est bien plus aimable à la campagne qu'à la ville.

Quand vint l'heure de la buvette et du repos sous les grands arbres, la jeune fille abandonna

sans façon la compagnie, pour descendre vers la rivière.

Elle marchait à pas lents, le long de la haie que le sureau et le troène étoilaient de blanc, tenant à la main son large chapeau de paille pour respirer plus à l'aise.

Un pinson chantait, perché sur le haut d'un grand chêne; de l'arbre voisin un merle sifflait lui répondait.

La Marjolaine avait envie d'unir sa voix à ce concert, mais, craignant de faire taire les deux musiciens, elle se contenta d'écouter.

La jeune fille traînait les pieds pour sentir la mousse moelleuse du sentier. Elle se penchait au-dessus des ruisseaux pour aspirer à chaque brise un parfum nouveau. Son regard devenait vague, comme à demi-endormi, la volupté des plus douces sensations se faisait sentir. Ainsi bercée par le charme qui l'entourait, elle arriva au bord de la rivière.

Cellé-ci, toute claire, toute charmante, fuyait en se livrant à ses caprices de cours solitaire et libre. Fleurie comme une fiancée, elle se montrait fière de sa couronne agreste. Les digitales y mêlaient leurs longues tiges garnies de fleurons pourprés. Les mauves blanches s'y faufilaient à travers les roseaux en société des

gentilles campanules qui agitaient leurs clochettes au moindre souffle. Le millepertuis, étoilant d'or les menthes, se parfumait de leur senteur aromatique. Tout près du bord, flottant sur l'eau même, les nénuphars blancs ou jaunes se répandaient, s'enchevêtraient avec les herbiers des houles.

Au-dessus, se dressaient, élégants et gracieux, les peupliers, avec un doux frissonnement de feuilles, et les saules, au feuillage grisâtre, balançaient leurs longues branches dont l'extrémité traînait dans les ondes.

Arbres et fleurs, Séverine les reconnaît... Bientôt, s'asseyant à l'ombre, elle défait sa chaussure.

La course l'a fatiguée, aussi la fenaison, cette eau fraîche la tente. Chez notre Marjolaine, l'acte suit de près la décision, elle ôte lestement ses bas et la voilà plongeant les deux pieds dans la Vère.

L'onde, tantôt la caresse par de molles vagues, tantôt la lutine par des rejaillements sur les cailloux... Séverine se prête au jeu... cette fraîcheur délicieuse l'excite, elle taquine le courant, l'arrête net au passage, ou bien, effrayant les libellules, les mouches dorées, elle secoue les calices et les thyrses fleuris.

Mais il faut en finir avec le bain rustique, elle retire ses pieds qu'elle laisse sécher au soleil, puis, fermant les yeux à demi, elle rêve... Oui, la cadette des Darnetal si active, si pratique, comme on dit, à ses heures de rêverie... Les branches d'un saule ondulent sur sa tête, le serpolet embaume, et les oiseaux gazouillent... Un sourire erre sur les lèvres de la jeune fille; ses yeux, mi-clos, semblent contempler une image aimée... tout à coup, elle bondit rougissante, les yeux étincelants...

En face d'elle, sous un hêtre aux rameaux feuillus, une silhouette d'homme se découpe sur les stries d'or filtrant à travers les branches. Il se tenait immobile, l'œil rempli de rayons... A l'éveil de la jeune fille, il s'avança avec rapidité, les bras tendus...

Séverine semblait galvanisée par cette apparition soudaine... Était-ce une hallucination de son rêve? Mais quand le jeune homme, la saisissant dans ses bras, l'enleva et la pressa sur son cœur, elle dut reconnaître à l'impétuosité des baisers dont il couvrait son front et ses joues, qu'elle avait affaire à un être de chair et d'os, et non à un esprit.

— Sulpice ! s'écria-t-elle, vous... de retour ?

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

A propos du phylloxéra en Algérie, un correspondant du *Journal des Débats* fait ces réflexions, qui seront lues avec intérêt, même en Anjou :

« Il est aussi désirable qu'on épargne le plus possible de tracas aux propriétaires. Vous savez que la guerre au phylloxéra est partagée entre deux services : celui des syndicats départementaux, qui le découvre, et celui de l'État, qui le détruit. Au premier abord, on ne s'explique pas bien cette distinction d'origine entre les éclairés et les combattants d'une même armée. Les colons en ignorent la raison, qui est d'ordre budgétaire, et n'en voient que les inconvénients. Il s'effrayent de ce déploiement nouveau de fonctionnaires viticoles, et, comme ces derniers ne se privent pas de parler de leur autorité, il en résulte plus d'un inconvénient.

« Le principal, dans une affaire si considérable, est que nos colons conservent leur foi dans l'avenir, et persistent à créer un grand vignoble en Algérie : ils ne peuvent vaincre que par la ténacité. Heureusement ils en donnent de tels exemples que les observateurs les plus circonspects se laissent entraîner à partager leurs espérances. Pendant les cinq dernières années, dans le département d'Oran, une surface totale de 37 hectares 71 centiares phylloxérés a été détruite. Savez-vous comment ils ont répondu à ce désastre ? Ils ont planté dans la même période 20,000 hectares de vignes nouvelles. De telles hommes sont certainement capables de se défendre. »

### LA GYMNASTIQUE OBLIGATOIRE

MM. de Freycinet et Fallières ont déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi rendant obligatoire pour les garçons l'enseignement de la gymnastique et des exercices de marche dans tous les lycées et établissements d'instruction.

En voici le texte :

« Article premier. — L'enseignement de la gymnastique et des exercices de marche est obligatoire, pour les garçons de six à dix-sept ans, dans tous les établissements d'instruction de l'ordre primaire ou secondaire, tant publics que privés.

« Art. 2. — Cet enseignement est donné suivant les programmes gradués, arrêtés par le ministre de l'instruction publique, d'après l'âge des jeunes gens, et en tenant compte de l'importance et de la nature des établissements.

« Art. 3. — En vue de constater les résultats obtenus, le ministre de l'instruction publique

fait procéder, chaque année, à une inspection de tous les établissements.

« Cette inspection est confiée à des agents désignés après entente entre les départements de l'instruction publique et de la guerre.

« Elle donne lieu à un rapport qui est adressé au ministre de l'instruction publique pour être annexé au budget.

« Il est donné communication de ce rapport au ministre de la guerre.

« Art. 4. — La présente loi entrera en vigueur à dater du 1<sup>er</sup> octobre 189....

« A cette dernière date, les dispositions de la loi du 27 janvier 1880, qui ne rend l'enseignement de la gymnastique obligatoire que pour les établissements publics d'instruction, seront abrogées. »

### LE REPOS DU DIMANCHE

Le général Fay, commandant le 41<sup>e</sup> corps d'armée, a prescrit que le dimanche soit un jour de repos absolu pour les hommes de la troupe. Même observation est faite pour les jours de fête légale et du premier de l'an.

En conséquence, aucune revue d'aucune sorte ne devra être passée le dimanche dans les corps. Tous les ordres devront être donnés la veille, de façon que les casernes ne soient pas consignées le dimanche matin jusqu'après le rapport.

### LE PRINTEMPS

Le printemps commencera demain jeudi 20 mars, à 3 heures 50 minutes du matin, et finira le 21 juin, à 6 heures du matin.

### EVASION A L'HÔPITAL DE SAUMUR

Les rares passants qui se trouvaient, vendredi soir, vers sept heures, dans la rue de Nantilly, ont été témoins d'une évasion assez curieuse.

Deux jeunes filles, les nommées Angèle A... et Augustine L..., qui étaient en traitement forcé au dispensaire de l'hôpital, profitant d'un moment où la surveillante était absente, sont sorties de leur chambre par la fenêtre, d'où elles ont gagné le mur d'enceinte qui a une hauteur de quatre mètres environ, et qui donne dans la rue de Nantilly.

L'une d'elles s'est laissée glisser le long d'une gouttière et est arrivée sur le sol sans se faire aucun mal ; mais l'autre, qui a sauté du haut du mur, s'est blessée au côté.

Une fois dans la rue, elles se sont empressées de remettre leurs souliers et se sont dirigées clopin clopant vers la gare où elles ont dû prendre le train d'Angers.

Le séjour gratuit et obligatoire à l'hôpital de Saumur paraît ne pas être de leur goût.

ANGERS. — Fête des fleurs. — A peine la mi-carême terminée, qu'il est fortement ques-

tion, dans la jeunesse d'Angers, d'une grande fête des fleurs qui sera donnée au mois de mai.

Quelle cité pourrait avoir plus de succès avec une pareille fête que notre chef-lieu, Angers, « la ville des fleurs ! »

A l'audience du 44 mars, le tribunal correctionnel d'Angers a rendu son jugement dans l'action intentée à M. Robin, instituteur à Faverye-Machelles, par M. Blégier, compositeur de musique, et dans l'action intentée par M. Maillocheau, contre M. Neau, de Chavagnes. Ces deux messieurs poursuivaient Robin et Neau pour avoir fait exécuter des morceaux de musique sans payer les droits d'auteur.

Le tribunal, dit l'*Union de l'Ouest*, a condamné les délinquants à 1 fr. d'amende et 5 fr. de dommages-intérêts ; il a reconnu ainsi le droit des auteurs ; mais il a eu l'air de trouver leurs exigences un peu excessives... *Summum jus summa injuria*.

### COURSES DE CHOLET

Les courses de Cholet auront lieu, cette année, le dimanche 44 mai.

### COURSES D'ANCENIS

M. le comte de Landemont, président de la Société des courses de l'arrondissement d'Angenis, nous informe que la réunion annuelle de ces courses aura lieu le dimanche 28 septembre.

On annonce de Tours le prochain déplacement de M. Le Mallier, préfet d'Indre-et-Loire, qui entrerait dans les finances.

### « LE PREMIER CONSCRIT DE FRANCE »

Sous ce titre, M. Adolphe Botte (A. de Pavilly), collaborateur de la *France nouvelle*, a eu l'heureuse pensée de composer une marche militaire pour piano, dédiée à S. A. R. M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans.

Nous nous bornerons à dire que l'hommage est digne du Prince à qui il s'adresse.

## FAITS DIVERS

### TRAFFIC D'AUTOGRAPHES

Le *Gaulois* dit que les autographes du jeune duc d'Orléans sont cotés cinquante francs. Notre confrère ajoute :

« Les autographes de M<sup>gr</sup> le comte de Paris sont cotés vingt francs ; ceux du prince Victor, dix francs ; ceux du prince Napoléon, cinq francs.

« M. Carnot se vend quinze francs et M. Grévy huit francs. »

D'un geste royal, elle l'invita à s'asseoir sur une grosse souche ouatée de mousse.

Après lui avoir obéi, il lui fit humblement remarquer qu'en se serrant un peu, il y aurait place pour deux.

Elle secoua la tête et s'installa en face sur une branche pendante à deux pieds de terre.

Alors, elle le contempla à loisir.

Il lui parut vieilli, mais plus digne d'amour que jamais. Plus de trois ans s'étaient écoulés depuis le dernier revoir, et quelles années ! Le visage amaigri, les yeux enfoncés dans leur orbite, surtout de petites rides au coin des yeux, parlaient de privations et de fatigues. L'expression elle-même, au milieu de l'émerveillement du retour, conservait, quand même, un arrière-goût de tristesse.

Elle lui serra les mains. Oh ! elle l'aimait cent fois plus encore...

— Enfin, vous voilà, pour tout à fait ? interrogea-t-elle avec angoisse.

— Je l'espère. Ma classe est libérée.

Séverine eut un regard ravi... puis, songeuse, elle croisa les mains sur ses genoux.

— Le père et la mère se font vieux, il est temps que je prenne la direction de la ferme.

(A suivre.)

## LES PROFESSIONS EN FRANCE

Le bureau de la statistique générale vient de publier un volume très complet, qui contient des renseignements curieux.

Nous y trouvons notamment le relevé des professions en France, classées sous un certain nombre de rubriques générales ; par ce classement, on peut apprécier et comparer l'importance de chacune des principales branches de notre travail national.

On classe ainsi la population :

	PERSONNES
Agriculture,	17,698,402
Industrie,	9,289,207
Transports,	1,020,721
Commerce,	4,247,764
Force publique,	613,362
Administration publique,	744,027
Professions libérales,	1,094,233
Personnes vivant de leurs revenus,	2,295,965
Total de la population classée,	36,973,682
Sans profession,	237,899
Non classée,	490,374
Professions inconnues,	234,805

Total de la population présente, 37,933,760

Si on compare entre eux ces divers groupes, on remarque que l'agriculture prend à elle seule près de la moitié de la population classée.

### Fragment de conversation :

— Alors vous êtes brouillé avec votre beau-père ?

— Brouillé, pas précisément. Nous n'avons pas la même manière de voir, voilà tout.

— Comment ! serait-il réactionnaire ?

— Mon, mais il est myope et je suis presbyte.

## GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 20 mars

LE CID, grand opéra en 4 actes et 8 tableaux, musique de Massenet.

**UNE TRÈS CURIEUSE** et intéressante brochure donnant les moyens de guérir les vices du sang, les maladies de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et d'estomac et les rhumatismes, est envoyée gratis et franco sur demande à VINCENT, pharmacien à Grenoble (Isère).

**Capsules GUYOT.** — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le fl. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

**GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE**  
DE **A. RIVAUD**  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

## Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

**P. ANDRIEU**

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup <sup>rs</sup> , la boîte pr 6 personnes	0.85
» » » » 3 »	0.45
Haricots verts sup <sup>rs</sup> , » 6 »	0.90
» » » » 3 »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 »	1.30
Macédoine, »	1.80
Jardinière, »	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte.....	1.20
Fonds d'artichauts, »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Depuis hier soir... j'allais partir pour Flers, quand j'ai su que vous étiez ici.

Il voulait la reprendre dans ses bras, mais elle s'écroula sur un petit tertre.

— Toujours la même, gronda-t-il.

Elle était charmante ainsi : un peu effarouchée bien que souriante, avec ses petits pieds blancs sur une touffe de trèfle fleuri.

— Voyons, Séverine, soyez gentille, asseyons-nous et causons.

— Asseyez-vous vous-même, je ne suis pas lasse.

— Vous allez gagner froid, ma petite Marjolaine, si vous vous tenez ainsi debout sur l'herbe humide.

Il riait, le ton goguenard.

Elle rougit en regardant sa jupe un peu courte, et reprenant d'un air courroucé :

— Y a-t-il longtemps que vous êtes ici ?

— Pas bien longtemps, répondit-il, sans paraître très effrayé.

Un artilleur, c'est brave.

Elle lui montra le poing... puis, tout à coup :

— Allez faire un tour sous les ormes, là-bas.

Le jeune homme regarda.

— C'est bien loin, Marjolaine de mon cœur.

— Allez donc... Il paraît que vous n'avez pas appris à obéir à Versailles ? Oh ! bien, je me charge d'y remédier. voyons, alerte !

Il se leva, disant :

— Est-il permis de regarder en arrière ?

— Non, non, quel raisonneur !

— Ce ne sera pas long ? lui cria-t-il encore à dix pas.

Pour toute réponse, elle prit une petite motte de gazon qui se trouvait sous sa main, et la lui lança si heureusement que celle-ci l'atteignit en plein visage.

A son tour, il la menaça.

La jeune fille, tournant le saule, s'abrita de son ombrage, et, avec un geste preste, remit bas et souliers ; ce fut l'affaire d'un instant.

Puis, elle se retourna solide sur ses pieds, prête pour l'attaque et pour la défense.

Elle se sentait redevenir très jeune, malgré ses vingt-deux ans.

— Oh ! l'heureuse journée... pensait-elle — son cœur battait d'une manière délicate et son joli visage s'éclairait d'un sourire radieux.

Sans doute, Sulpice n'avait pas été jusqu'aux ormes, car, au premier appel, il se trouva là, tout près.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A l'amiable

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de la Tonnelière, n<sup>os</sup> 6 et 8, à l'angle de la rue de la Cocasserie, Joignant M. GUILLEMET.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (183)

**A VENDRE OU A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1890

**MAISON**

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**PILULES BEECHAM**

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulagée en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. Détail dans toutes les Pharmacies.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**

**MAISON DE CAMPAGNE**

Au Pont-Fouchard,

Avec Clos de Vigne et Jardin

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (350)

**APPARTEMENT A LOUER**

S'adresser à M. Coué, photographe, rue d'Orléans, 57.

Cabinet de M. RENARD, 47, rue Dacier, Saumur.

**EXCELLENT FONDS**

DE Marchand de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs EN GROS

A céder présentement

Conditions avantageuses et faciles. S'adresser audit M. RENARD.

**ADJUDICATION**

DES

**Travaux d'entretien**

Des Bâtiments militaires de la place de Saumur

Pendant les années 1890 à 1895 inclus.

Le LUNDI 31 MARS 1890, à 1 heure de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Saumur, à l'adjudication sur soumissions cachetées, en sept lots, des travaux d'entretien des bâtiments militaires de la place de Saumur, pendant les années 1890 à 1895 inclus.

Toutes les pièces relatives au marché sont déposés au bureau du Génie, place Saint-Nicolas, à Saumur, où le public peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 heures à 11 heures du matin, et de 1 heure à 5 heures de l'après-midi.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846. PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

**Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos**

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

**VELOUTINE**

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE de GARANTIE de l'UNION des FABRICANTS.

**CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**PARIS -- SAUMUR -- BORDEAUX**

STATIONS	MIXTE			EXPRESS		OMNIBUS	
	matin	soir	soir	matin	soir	matin	soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	6			9 34	10 5	2 51	9 43
Château-du-Loir	10 13			12 24	1 58	6 35	12 28
Noyant-Méon	11 20			1	7	3 8	7 40
Linières-Bouton	11 29					3 17	7 49
Vernantes	11 43					3 30	8
Blou	11 54					3 41	8 10
Vivy	12 2					3 49	8 17
SAUMUR (Orl.)				1 44	4 2	8 29	1 48
(arrivée)				1 47	4 14	8 34	1 54
(départ)					4 22	8 41	
Nantilly (arrivée)							
SAUMUR (Etat)				4 34	8 51		
(arrivée)				4 41	8 30		
(départ)				4 23	8 43		
Nantilly (départ)				4 20	8 49		
Chacé-Varrains				4 37	8 56		
Brézé-Saint-Cyr				4 57	9 11	2 22	2 59
Montreuil-Bellay				2 18	2 45	5 33	9 37
Thouars				4 30	8 42	4 31	5 20
Niort				6 30	11 52	6 12	7 53
Saintes				9 52	3 34	9	11 13
Bordeaux							4 54

**BORDEAUX -- SAUMUR -- PARIS**

STATIONS	MIXTE			EXPRESS		OMNIBUS	
	matin	soir	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux				5 40		8 20	
Saintes				7 15	9 9	11 39	
Niort				9 32	10 55	2 5	5 30
Thouars				6 5	12 11	12 42	1 35
Montreuil-Bellay				9 35	6 38	1 4	2 37
Brézé-Saint-Cyr				9 55	7 18		2 50
Chacé-Varrains				10 7	7 27		2 57
Nantilly (arrivée)				10 13	7 34		3 2
SAUMUR (Etat)				10 22	7 45		3 13
(arrivée)				7 25	11 25		2 52
(départ)				7 38	11 36		3 3
Nantilly (départ)							3 53
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)				7 47	11 44	1 31	3 11
(départ)				7 57	11 54	1 36	3 15
Vivy				8 10	12 10		3 27
Blou				8 19	12 19		3 35
Vernantes				8 32	12 33		3 46
Linières-Bouton				8 45	12 46		3 57
Noyant-Méon				8 59	1	2 12	4 9
Château-du-Loir				10 10	2 9	2 58	5 22
Chartres				2 47		5 54	9 26
Saintes				5 25		7 30	11 50
Bordeaux							2 27

**SAUMUR -- PORT-BOULET -- CHINON**

STATIONS	MIXTE			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	9 4	7 6	10 32

**SAUMUR -- BOURGUEIL**

STATIONS	MIXTE			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	8 45	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	9 4	12 33	4 5

**POITIERS -- MONTREUIL -- DOUÉ -- ANGERS**

STATIONS	MIXTE			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53			
Moncontour	7 41	10 48	2 27			
Loudun	8 41	1 46	3 4			
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38			
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30	
la Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1	
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24	
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10		

**ANGERS -- DOUÉ -- MONTREUIL -- POITIERS**

STATIONS	MIXTE			OMNIBUS		
	matin	soir	soir	matin	soir	soir
Angers	4 40			7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42	
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12	
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21	
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31	
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41	
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14	
Loudun	8 24		4 14	3	10 13	
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48	
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16	

**LIGNE D'ORLÉANS**

**NANTES -- ANGERS -- SAUMUR -- TOURS -- PARIS**

STATIONS	DIRECT		EXPRESS		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	10 45		8 25	8 55	12 7	3 40
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35
La Mérité	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7 10
Varenes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13
Port-Boulet		3 52	8 20	11 41	1 40	5 1
Langeais		4 26	8 59	12 3	2 14	5 46
Tours (arrivée)		5 5	9 42	12 46	2 53	6 35
Paris (arrivée)		10 39		4 40	10 46	2 35

**PARIS -- TOURS -- SAUMUR -- ANGERS -- NANTES**

STATIONS	EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43
Varenes		6 32	8 51	12 22		6 54
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 12
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39
La Mérité		3 28	7 32	9 52	1 13	4 32
Angers (arrivée)		3 57	8 21	10 41	1 54	4 57
Nantes (arrivée)		5 55		1 51	5 38	